

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mercredi 10 octobre 2018

Éclairage public

Le Jour de la nuit : extinction symbolique des lumières

Samedi 13 octobre 2018

Organisée samedi 13 octobre 2018, le Jour de la nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Au cours du week-end, la Ville de Rennes prend part à cette dixième édition du Jour de la nuit par l'extinction de l'éclairage permanent d'une trentaine de sites : monuments, places, rues et parcs.

Extinction symbolique des lumières de places, rues et bâtiments à l'occasion du Jour de la nuit

Les sites dont l'extinction des lumières est programmable seront éteints le samedi soir, pendant toute la nuit. Les sites dont l'extinction des lumières n'est pas programmable seront éteints dès le vendredi soir, c'est-à-dire que les lumières resteront éteintes les vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 octobre au soir pendant toute la nuit.

Sites et bâtiments dont les éclairages publics seront éteints durant la nuit du 14 au 15 octobre :

- place de la Communauté (les grands mâts et les projecteurs) ;
- square Hyacinthe Lorette (les projecteurs) ;
- place du Champ Jacquet (les projecteurs) ;
- place du Parlement de Bretagne (les projecteurs) ;
- place Jeanne d'Arc (les projecteurs) ;
- place de la République (les bibliothèques végétales, les bancs et les bacs à arbres) ;
- place Georges Bernanos (les projecteurs) ;
- les Colonnes Beauregard (éclairage) ;
- place Albert Bayet (les projecteurs) ;
- pont de la mission (les projecteurs) ;
- l'Hôtel de Ville ;
- l'Opéra ;
- le Palais Saint-Georges ;
- l'église Notre Dame ;
- la halle Martenot ;

- la Maison de Suède ;
- la Maison verte ;
- le pôle associatif de la Marbaudais ;
- l'écluse Moulin du Comte et la roue à eaux ;
- le dôme du cimetière Nord.

Sites dont les éclairages publics seront éteints durant les nuits du 12 au 13, du 13 au 14 et du 14 au 15 octobre :

- esplanade Général de Gaulle (les projecteurs scéniques) ;
- Maison de Suède (la partie raccordée sur l'éclairage public) ;
- Maison verte (la partie raccordée sur l'éclairage public) ;
- abords du pôle associatif de la Marbaudais ;
- illumination de la tour Sarah Bernhardt.

La Ville de Rennes vise une réduction de la consommation d'énergie de 20 % d'ici à 2020

Dans le cadre du Sdal (Schéma directeur d'aménagement lumière), la Ville de Rennes s'est engagée à réduire ses consommations d'énergie de 20 %, dont celle de l'éclairage public.

L'extinction est une réponse rapide pour la réalisation d'économie d'énergie avec le matériel existant mais la trame noire augure de nouvelles possibilités avec les luminaires LED installés sur la ville depuis 2015.

Le concept de trame noire

Conçu par l'agence Concepto pour le Sdal de la Ville de Rennes en 2012, le concept de trame noire s'appuie sur le principe des trames vertes et bleues. Il s'agit de (re)constituer un réseau écologique à l'échelle d'un territoire. L'usager est associé à la définition des zones à éclairer, à la temporalité et à la couleur de l'éclairage. L'application de ces principes est une vraie alternative à l'extinction et vise à conserver un bon niveau de service pour les usagers tout en protégeant l'environnement urbain.

Exemples concrets d'économie d'énergie

- À ce jour, 5 025 points lumineux représentant environ 20 % des candélabres de la Ville de Rennes sont éteints au cœur de la nuit (de 1 h à 5 h du dimanche soir au jeudi matin et de 2 h à 5 h du jeudi soir au dimanche matin). Ces points lumineux sont situés dans les zones d'activités (ZA), les zones industrielles (ZI) et secteurs résidentiels (maisons individuelles et petits collectifs).
- Depuis 2015, la Ville de Rennes a pris la décision d'installer des luminaires à faible consommation de type LED. L'utilisation de ces produits permet d'avoir une lumière dirigée de façon précise sur l'espace public et évite d'envoyer la lumière dans les jardins. L'économie réalisée par rapport à l'existant est de l'ordre de 60 % en moyenne.
- Sur les axes éclairés, l'action est portée sur le niveau d'éclairement qui se définit en fonction de la vitesse des automobiles, des conflits entre usagers et de la difficulté de navigation. Au milieu de la nuit ces différents facteurs diminuent. Il est ainsi possible de réduire le niveau d'éclairement

(grande souplesse de l'éclairage LED sur le niveau d'éclairement) et ainsi réaliser des économies importantes et maintenir un niveau de service de qualité.

- Dans les cheminements piétons, un travail a été mené sur la détection automatique. Ce dispositif permet de mettre l'éclairage en veille en temps normal (de l'ordre de 20 %) pour permettre un balisage, et de le monter à 100 % lorsqu'il y a une détection. Ce dispositif est notamment installé parc du Berry, allée Alfred Jarry, promenade Marc Elder et dans le quartier de Villejean.

Plus d'informations

→ Pour plus d'informations sur cette journée nationale, consulter www.jourdelanuit.fr